



## Modification simplifiée n°3 du PLU

Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme.



Par arrêté n°2022/51, le maire de Sannois a prescrit la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme et par délibération n°2022/54 du 23 juin 2022, le conseil municipal a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier. Le dossier est consultable du 13 juillet 2022 au 16 août 2022 en mairie au service urbanisme (hôtel de ville - Place du Général Leclerc - 95110 Sannois), aux jours et heures d'ouvertures de celui-ci. Le dossier est également consultable en téléchargement dans l'article.

Le public pourra présenter ses observations sur un registre mis à disposition dans les mêmes conditions que le dossier de modification simplifiée, par courrier à l'adresse suivant : Hôtel de ville - Service urbanisme - Place du Général Leclerc - 95110 Sannois, ou par courriel à l'adresse [info.plu@sannois.fr](mailto:info.plu@sannois.fr).

Cet avis sera affiché en mairie pendant toute la durée de la mise à disposition.

Le bilan de cette mise à disposition sera présenté en conseil municipal, qui en délibèrera, et pourra adopter le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

## **Service développement urbain et stratégie patrimoniale**

Hôtel de ville

Place du Général Leclerc

1er étage

Tél. 01 39 98 20 80

[urbanisme@sannois.fr](mailto:urbanisme@sannois.fr)

### **Accueil du public**

Du lundi au vendredi 8h30-12h30 13h30-17h30

Fermé le mardi après-midi

Uniquement sur rendez-vous

Infos pratiques

Le dossier est consultable du 13 juillet 2022 au 16 août 2022.

Document(s)

[Arrêté 2022 51 - Modification n°3 du PLU](#)

[Dossier de modification simplifiée n°3](#)